



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## stationnement

Question écrite n° 109291

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les problèmes posés par les rassemblements importants de caravanes de gens du voyage. Cela se produit notamment dans le cadre de rencontres et de missions religieuses. Ceux-ci posent d'énormes difficultés aux petites communes, d'autant plus qu'ils sont inopinés. Ils entraînent des dommages économiques aux agriculteurs victimes dont les terres sont occupées sans autorisation. S'y ajoutent des dommages écologiques quand cela se produit dans des secteurs protégés (Natura 2000, par exemple). En conséquence il lui demande de lui préciser, d'une part, la réglementation pour l'organisation de ces grands rassemblements et, d'autre part, si les communes et les agriculteurs sont entièrement dédommagés par l'État des conséquences financières que cela entraîne pour eux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109291

**Rubrique :** Gens du voyage

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11477